

Assemblée Générale 2020

Assemblée générale ordinaire par visioconférence (zoom)

Lundi 23 novembre 2020, 18h30 compte-rendu

Dans le contexte d'une crise sanitaire majeure, impliquant des restrictions et contraintes importantes, l'assemblée générale 2020 se déroule par visioconférence (zoom) conformément aux dispositions prévues par l'Etat (décrets n°2020-418 du 10 avril 2020 et n°2020-925 du 29 juillet 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19),

A cette fin les membres ont reçu préalablement l'ordre du jour, les différents rapports sur lesquels ils ont été appelés à voter ainsi que les modalités de vote.

<u>Documents envoyés préalablement</u>:

- -rapport d'activités 2019, compte de résultat et bilan 2019
- -programme d'activités 2021 et budget prévisionnel 2021
- -bulletin de vote des résolutions et bulletin de vote pour l'élection au conseil d'administration
- -liste des candidats au renouvellement intégral du conseil d'administration, avec leurs professions de foi.

Les votes ont été effectués par système électronique (Balotilo) et par correspondance (envoi postal) pour les personnes ne disposant pas d'accès internet.

Ordre du jour :

- -rapport d'activités, du compte de résultat et du bilan 2019
- -programme d'activités et budget 2021
- -résultat du vote des résolutions et du vote pour l'élection au conseil d'administration
- -questions diverses

Nombre d'adhérents 2020 : 614 (592 membres personnes physiques + 22 membres d'honneur)

Nombre de votants : 503

Nombre de présents à l'AG non physique par visioconférence : 154

Il faut aussi noter que le comité de soutien (associations et personnes morales) comprend cette année 170 membres (dont 150 « amis de l'orgue ou du patrimoine », représentant plus de 10,000 membres).

La présentation des rapports est faite par :

Philippe Lefebvre (président), Remi Dropsy (secrétaire), François Gobillard (trésorier). avec la participation de Robert Persico, François Cézard, Gwilherm Poullenec, Olivier Latry, Michel Bourcier.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nombreux membres qui assistent devant leur écran à cette assemblée générale particulière. Il précise que la présentation des rapports et projets sera faite par plusieurs membres du bureau et que nous répondrons en fin de séance aux questions diverses avec aussi la participation de Michel Bourcier, organiste titulaire de la cathédrale de Nantes et d'Olivier Latry.

1. Rapport moral et financier 2019 (+informations au 15/11/2020)

Rémi Dropsy rappelle le nombre d'adhérents en 2019 ainsi que les travaux du conseil d'administration et du bureau.

Adhérents et membres du comité de soutien 2019

- Nombre de membres adhérents personnes physiques : 736
- Nombre d'associations et personnes morales au comité de soutien : 214
- Comité d'Honneur: les organistes F. Chapelet, P. Cogen, B. Foccroulle, J.P.Leguay, L. Robilliard, D. Roth, le chef d'orchestre K. Nagano, les compositeurs G. Amy, E. Canat de Chizy, B. Jolas, P. Hersant, les pianistes P.L. Aimard, R. Muraro, le trompettiste R. Delmotte, l'astronaute J.L. Chrétien, la comédienne B. Fossey, la réalisatrice C. Serreau, la productrice de radio A. Montaron, ainsi que H. Blanc, conseiller d'Etat honoraire, ancien Préfet de Région, X. Darcos, académicien, ambassadeur de France, C.Imauven, Président d'Orano, D. Rondeau, écrivain.

Nous déplorons le décès de Bertrand Dufourcq, ambassadeur de France.

Conseil d'administration élu à l'assemblée générale du 26 novembre 2017 :

Luc Antonini, Henri Chesnais, Philippe Clavié, Jean-Michel Dieuaide, Rémi Dropsy, Thibaut Duret, François Espinasse, Rémy Fombon, Cécile Glaenzer, François Gobillard, Odile Jutten, Christiane Lamboley, Olivier Latry, Philippe Lefebvre, Ghislain Leroy, Viviane Loriaut, Pascal Marsault, Baptiste-Florian Marle-Ouvrard, Jean-François Murjas, Pierre Offret, Thomas Ospital, Robert Persico, Yves Rousseau, Domenico Severin, Benjamin Steens. Le CA a élu le bureau lors de sa réunion du 9 décembre 2017 : P.Lefebvre, président, O.Latry et H.Chesnais vice-présidents, R.Dropsy secrétaire, R.Persico secrétaire-adjoint, F.Gobillard trésorier, C.Lamboley trésorière-adjoint, O.Jutten et B.Steens membres.

Réunions du conseil d'administration en 2019 : 23/02/2019 - 22/06/2019 - 21/09/2019 - 14/12/2019 En 2020 30/12/2020 par visioconféence
10/10/2020 par visioconférence
ainsi que plusieurs réunions du bureau.

Philippe Lefebvre présente la suite du rapport d'activités.

13 rencontres régionales au premier trimestre **2019** : Anglet, Besançon, Grandvillars, Juaye-Mondaye, Moulins, Nantes, Nîmes, Nolay, Paris, Reims, Rozay en brie, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Saint-Genis-Laval, Sarlat dont 9 dans de nouvelles villes.

Les rencontres régionales rassemblent environ 500 participants dont des élus communaux, facteurs d'orgues, responsables d'associations. Elles permettent d'être à l'écoute des acteurs de la vie de l'orgue dans nos territoires, de se faire rencontrer les associations et d'apporter des informations, des réponses, etc...

C'est aussi l'occasion d'entendre, de découvrir des orgues, moments fort appréciés par les participants.

En 2020 compte-tenu de l'épidémie, nous avons pu tenir deux rencontres régionales avant le confinement :

- -Orange (Vaucluse)
- -Bourg Saint-Andéol (Ardèche)

Les autres ont été reportées en 2021.

Voir page suivante la carte des rencontres régionales depuis 2012

Philippe Lefebvre remercie vivement les associations, les organistes, et toutes les personnes qui facilitent l'organisation de ces rencontres et nous accueillent, ainsi que les facteurs d'orgues qui se sont déplacés spécialement pour présenter les instruments (Christine Vetter, Bertrand Cattiaux, Michel Jurine, Pascale Quoirin).

Jour de l'orgue : Cette action mobilise des centaines de membres et associations ; elle est soutenue par le Ministère de la culture depuis sa création en 2012.

- 2019 : week-end du 9 mai
- 2020 : prévu pour le 10 mai, il a été annulé en raison du confinement lié à la Covid19.

Assemblée générale en Morbihan: 8 au 11 novembre 2019 – 80 participants - visite à Ste Anne d'Auray, concerts à l'Abbaye de Kergonan, Carnac, Josselin, Ste-Anne d'Auray, Vannes Collège St François Xavier et cathédrale. L'assemblée générale s'est tenue au conservatoire de Vannes; une réunion avec les associations a eu lieu à Sainte-Anne d'Auray. La remise du prix 2018, pour la restauration d'un orgue et sa mise en valeur, à l'association Musique et orgues de Médréac (Ille-et-Vilaine) s'est déroulée au cours de l'assemblée générale.

Démarches et réunions de travail

Nous avons des contacts réguliers avec le Ministère de la culture, dont deux directions générales sont concernées par les orgues :

- -la direction générale des patrimoines pour les orgues protégés au titre des monuments historiques
- -la direction générale de la création artistique pour les orgues neufs (construction, reconstruction).

Nos échanges avec ces administrations ont porté aussi sur l'inventaire national des orgues, et la mise en place d'une formation des techniciens conseils chargés des orgues protégés au titre des monuments historiques devant faire l'objet d'une licence et d'un master.

Cardiff Anvers Cologne Allemagn Bruxelles Brighton Southampton Belgique Francfort-sur-le-Main Luxembourg Nurembe Guernesey Stuttgart Strasbourg Augsbourgo Mur Zurich Liechtenstein Suisse France La Rochelle Genève Limoges Clermon Ferrand Milan Turin Bolog Gênes Touleuse Monaco Gijón Florence Saint-Sébastier Oviedo Bilbao Vitoria-Gasteiz Andorre Valladolid Saragosse Barcelone

Les rencontres régionales depuis 2012

119 rencontres régionales organisées depuis la création d'Orgue en France (en orange) 13 rencontres prévues pour 2021 (en vert)

Inventaire national des orgues

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Ministère de la culture (direction générale des patrimoines et direction générale de la création artistique). Orgue en France a commandé un site spécifique (portail de l'inventaire) à une société informatique grâce notamment à une subvention du Ministère de la culture. La mise en ligne au grand public est prévue au printemps 2021.

Ce point sera développé par Gwilherm Poullennec dans le programme d'activités 2021 (voir plus loin)

UNESCO – Patrimoine immatériel : plusieurs réunions se sont tenues avec le Groupement professionnel des facteurs d'orgues et le Ministère de la culture pour le projet d''inscription au patrimoine immatériel des instruments, la musique d'orgue et la facture d'orgues.

Nicolas Bucher, directeur du Centre National de Musique Baroque de Versailles, assurera la direction du comité de pilotage.

Services, conseils, soutiens sollicités par les membres : Le bureau a répondu à de très nombreuses demandes d'information et de services sur divers sujets (modalités d'utilisation des orgues, déduction fiscale, assurance des orgues, rédaction de statuts, informations administratives et juridiques, concerts dans les églises, projets de restauration et construction d'orgues) etc.), ce qui a entrainé une quinzaine de déplacements /visites /réunions sur place aux quatre coins de la France à la demande d'associations, de communes propriétaires d'orgues, d'organistes, du clergé. Cette assistance et ce soutien sont de plus en plus appréciés.

Ces demandes faisant souvent l'objet d'un cas particulier, elles sont traitées de concert par le président, le secrétariat Rémi Dropsy et Robert Persico, avec le précieux concours d'Henri Chesnais, vice-président d'OEF et membre du barreau de Saint Malo. Il est fait aussi appel à d'autres membres d'OEF par rapport à leurs compétences (Didier Coudert, organiste de la cathédrale de Clermont-Ferrand, contrôleur des impôts, le professeur Gilles Guiheux, directeur du Centre de recherches des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan), et bien sûr à nos amis membres du CA François Gobillard et Pierre Offret qui sont au Ministère des Finances.

Le président remercie vivement toutes ces personnes pour leur investissement et leur disponibilité.

Quelques exemples d'associations, paroisses, organistes, collectivités, ayant sollicité le conseil, l'aide administrative, technique et juridique d'Orgue en France (liste non exhaustive)

| ANCERS (Mains at Lairs) | Cathédrale | |
|------------------------------------|------------------------------------|--|
| ANDERS (Maine-et-Loire) | | |
| ANNECY (Haute-Savoie) | Eglise Saint-Joseph | |
| ANTIBES (Alpes-Maritimes) | Cathédrale | |
| BEYROUTH (Liban) | Eglise Saint-Joseph | |
| BRIVE (Corrèze) | Collégiale | |
| CARNAC (Morbihan) | Eglise Saint-Cornély | |
| CHALABRE (Aude) | Orgue de salon d'un particulier | |
| CHESSY-LES-PRES (Aube) | Notre Dame de l'Assomption | |
| CONQUES-EN-ROUERGUE (Aveyron) | Abbaye Sainte Foy | |
| DIE (Drôme) | Cathédrale | |
| EVREUX (Eure) | Cathédrale | |
| GRENOBLE (Isère) | Cathédrale | |
| JOUE LES TOURS (Indre-et-Loire) | Cathédrale | |
| LA REOLE (Gironde) | Eglise Saint-Pierre | |
| LA ROCHELLE (Charente-Maritime) | Paroisse de Villeneuve-les-Salines | |
| MAMERS (Sarthe) | Eglise Notre-Dame | |
| MILLAU (Aveyron) | Temple | |
| MONTBELIARD (Doubs) | Temple | |
| NARBONNE (Aude) | Cathédrale | |
| PARIS | Eglise du Saint-Esprit | |
| PONT-SAINT-ESPRIT (Gard) | Eglise Saint-Saturnin | |
| PRIVAS (Ardèche) | Eglise Saint-Thomas | |
| ROUEN (Seine maritime) | Cathédrale | |
| SAINT-CALAIS (Sarthe) | Eglise Notre-Dame | |
| SAINT-JEAN-DE-BRAYE (Loiret) | Association des amis de l'orgue | |
| SAINT-LOUBES (Gironde) | Eglise Saint-Pierre | |
| SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE (Savoie) | Eglise Saint-Michel | |
| | | |

Documentation - Rappel des fiches techniques disponibles sur le site internet d'OEF

- 1. Faire construire un orgue
- 2. L'entretien d'un orgue
- 3. Conventions d'utilisation d'un orgue
- 4. Constitution et fonctionnement d'une association
- 5. Solliciter une subvention
- 6. Mise à disposition des églises et cathédrales pour l'organisation de concerts
- 7. Installation d'un orgue par une association
- 8. Sécuriser et préserver un orgue
- 9. Charte éthique
- 10. Numérisation des Orgues

Toute proposition de nouvelle fiche pouvant être utile est la bienvenue. N'hésitez pas à nous solliciter!

Prix 2019 pour la construction et la mise en valeur d'un orgue neuf – dotation de 5.000 €

Le jury était composé de Coralie Amedjkane, Véronique Le Guen, Marie Rolland, Henri Chesnais, Matthieu Odinet. Il s'est réuni à plusieurs reprises par visioconférence.

12 candidatures ont été reçues :

- Champcueil (91- Essonne)
- Charolles (71- Saône-et-Loire)
- Chatenay-Malabry (92- Hauts-de-Seine)
- Clairvaux-les-lacs (39- Jura)
- Montpon-Menestrol (24- Dordogne)
- Pau (64- Pyrénées-Atlantiques)
- Pranzac (16- Charente)
- Saint-Didier-au-Mont d'Or (69- Rhône)
- Saint-Genis-Laval (69- Rhône)
- Solliès-Toucas (83- Var)
- Vanves (92- Hauts-de-Seine)
- Vincennes (94- Val-de-Marne)

Le président tient à souligner la qualité des dossiers et des actions menées par les associations qui font vivre les orgues et adresse, de la part du jury et d'Orgue en France, ses félicitations à tous les candidats en formant des vœux pour la reprise et le succès de leurs activités dès que la situation le permettra.

Le prix a été attribué ex-aequo aux associations des amis de l'orgue de Charolles et de Saint-Genis-Laval qui recevront chacune 2500€.

Association Les Amis de l'Orgue de Charolles (Saône-et-Loire)

Présidente : Mme Marie-Thérèse Baujon

Directeur artistique : Mme Loïs Belton de Lucenay

pour le rayonnement de l'orgue de l'église du Sacré-Cœur de Charolles (50 km ouest de Mâcon)

Réalisation: Quentin Blumenroeder (2016), 4 claviers /pédalier, 27 jeux

Association Les Amis de l'Orgue de Saint-Genis-Laval (Rhône)

Président : M. Jean-Paul Orion

pour le rayonnement de l'orgue de l'église Saint Genès de Saint-Genis-Laval (10 km au sud-ouest de Lyon)

Réalisation: Pascal Quoirin (2013/2014), 2 claviers/ pédalier, 21 jeux

Il avait été envisagé de pouvoir remettre ce prix lors de l'assemblée générale prévue en octobre 2020 à Belfort qui a été annulée en raison de la situation sanitaire. Nous envisageons la remise du prix au cours d'un évènement organisé dans chaque commune.

Site internet

Robert Persico assure la gestion du site internet ; il résume ses possibilités et son attractivité.

Le site Internet d'OEF est très assidûment alimenté, développé et rénové. Il contient un nombre important d'informations : vie de l'association, documents sur l'instrument, la musique, articles d'actualité, agenda de concerts sur une année et concerts Jour de l'orgue (janvier-juin), etc.

Il faut le consulter régulièrement car certaines rubriques utiles méritent d'être connues : recrutements proposés, petites annonces pour la vente d'orgues à tuyaux ...On peut également y consulter les lettres d'information.

Facebook

François Cézard pilote la page Facebook.

Il rappelle que Facebook est un des principaux canaux de visibilité de l'association du fait du nombre des abonnés à Orgue en France qui excède 6.200. Parce que l'on s'adresse à un public peu homogène (du professionnel au néophyte), il est nécessaire de varier les publications.

Pour le site et pour Facebook, pensez à nous communiquer des informations, documents, photos ... relatifs à vos projets et événements qui méritent d'être partagés par le plus grand nombre. (contact@orgue-en-france.org)

- Projets et suivi de restaurations
- Nominations
- Vie d'associations locales
- Evénements originaux
- Orgues abandonnés
- Etc.

Mise à disposition d'un matériel pédagogique

Robert Persico rappelle que nous mettons gracieusement à votre disposition une maquette d'orgue pour vos animations culturelles, scolaires, expositions, etc. Ce mannequin rencontre un succès indéniable (plusieurs prêts par année, sauf en 2020 évidemment, mais déjà des projets pour 2021). N'hésitez pas à le réserver via <u>internet@orgue-en-france.org</u>

Rapport financier

François Gobillard présente le rapport financier et tient tout d'abord à remercier Christiane Lamboley, trésorière – adjointe, qui a tenu la comptabilité avec rigueur et compétence, ce qui représente un gros travail.

COMPTE DE RESULTAT 2019

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| Frais Transports/Hébergement | 5 176,61 | Cotisations | 24 128,02 |
| Assurances | 213,97 | Participation repas | 1 040,00 |
| Frais postaux | 1 167,10 | | |
| Frais informatique | 2 416,03 | Subvention du Ministère de la culture | 10 000,00 |
| Frais bancaires | 54,00 | | |
| Inventaire national | 6 123,00 | | |
| Frais de repas (AG 2019) | 1 514,80 | | |
| Remise Prix OEF 2018 | 5 000,00 | | |
| Adhesions Cotisations Régul | 50,00 | | |
| Frais Bureautique, Secrétariat | 1 445,29 | | |
| Sous-total charges | 23 160,80 | | |
| Excédent 2019 | 12 007,22 | | |
| TOTAL | 35,168,02 | TOTAL | 35 168,02 |

BILAN au 31 décembre 2019

| ACTIF | | PASSIF | |
|-----------------------------|-----------|---------------------------------|-----------|
| Compte livret au 31/12/2019 | 51.543,13 | Réserves des années antérieures | 69.061,16 |
| Banque relevé du 31/12/2019 | 29.525,25 | Excédent 2019 | 12.007,22 |
| TOTAL | 81.068,38 | TOTAL | 81.068,38 |

- L'exercice comptable correspond à l'année civile.
- Les dépenses comprennent principalement les frais de déplacement pour l'animation des réunions régionales et les missions d'aide aux collectivités et associations (5.176 €), les frais d'inventaire national numérique (dont 5.880 € à la société FAB DEV) et le prix OEF (5.000 €).
- Les autres frais sont occasionnés par le fonctionnement courant de l'association (impression, expédition, communication, ...) et par l'organisation des événements organisés à l'occasion des Journées d'Orgue en France.
- Les recettes comprennent essentiellement les adhésions 2019 (24.128 €) et la subvention (10.000 €) du Ministère de la Culture pour le financement de l'inventaire National des orgues.

François Gobillard remercie M. Jean Rambal, membre d'OEF, qui a attiré notre attention sur la valorisation du bénévolat. A cette fin il communique les informations suivantes :

- Mise à disposition de biens et services (inventaire national des orgues)
 1000 euros chiffre communiqué au Ministère de la culture
- Pour les réunions régionales et l'assemblée générale, pas d'évaluation du coût de mise à disposition des locaux, car habituellement ces locaux ne sont pas loués et ne font pas l'objet d'un tarif de mise à disposition.
- Bénévolat Coût estimé pour les personnes :

Total heures: 3150 heures

Secrétariat, assistance administrative et juridique, site internet, comptabilité, services administratifs, visites techniques, expertises, réunions, site internet et facebook, inventaire national des orgues.

Evaluation au taux horaire de 10,03 euros(smic),

Soit 31.595, 50 euros.

2 - Projet de programme d'activités 2021 et budget 2021

Le programme est présenté par Philippe Lefebvre.

Les rencontres régionales

Samedi 6 mars Montpellier (Hérault) Samedi 13 mars Royan (Charente Maritime) Samedi 10 avril Sanary (Var) Samedi 17 avril Vierzon (Cher)

Samedi 1er mai Vouvant (Vendée)

Samedi 24 avril Saint-Maur-des-Fossès (Val-de-Marne)

.a.n.t () (a.n.d.6 a.)

Samedi 8 mai Bourg-en-Bresse (Ain)

Samedi 15 mai Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) Samedi 22 mai La Chaise Dieu (Haute-Loire) Samedi 22 mai Saint-Macaire (Gironde)

Samedi 29 mai Bastia (Haute-Corse) Samedi 5 juin Givors (Rhône)

Châlons-en-Champagne : date à confirmer

Le détail de ces journées sera envoyé au début de l'année 2021.

Nous nous projetons au printemps avec espoir de pouvoir tenir ces rencontres qui sont aussi des moments de convivialité. Rappelons que ces rencontres sont ouvertes à tous, membres ou non d'orgue en France. Elles seront bien entendu l'occasion de faire sonner les orgues.

Activités pédagogiques

Plusieurs stages sur l'accord des tuyaux d'anches sont prévus en 2021 en partenariat avec les facteurs d'orgues. Les lieux et dates seront communiqués au premier trimestre 2021.

Concrètement, chaque participant reçoit une initiation pratique individuelle avec un facteur d'orgues. Ces journées sont aussi l'occasion de mesurer les gestes à ne pas faire lorsque l'on pénètre dans un orgue et les précautions à prendre.

Le Jour de l'orgue : week-end du 7/8/9 mai 2021 avec l'objectif de plusieurs centaines de concerts, auditions, animations autour de l'orgue.

Mise en ligne du programme général sur internet. Développement d'actions ciblées de communication. Le matériel sera disponible au début de l'année 2021 sur le site internet d'OEF.

Nous bénéficions d'un nouveau logo conçu par M. Philippe Licin qui nous l'a offert ; nous tenons à le remercier très vivement.



Actions à destination des collectivités et des administrations

En partenariat avec le GPFO, Orgue en France tiendra un stand au Salon des Maires de France en novembre 2021.

Le président rappelle l'importance de notre présence à ce salon. Nous avions reçu une centaine de maires et directeurs de services en 2017. En passant devant notre stand, les maires nous interrogent et vont aux informations concernant leur patrimoine pour lequel ils ont, dans la plupart des cas, été sensibilités par une association locale, le clergé, un organiste. A la suite du salon des maires, nous avons pu reprendre contact avec plusieurs collectivités pour faire avancer des dossiers de restauration d'orgues.

Avec les facteurs d'orgues, nous avons convenu d'être présents au Salon des maires dans la période suivant les élections municipales, ce qui sera le cas en 2021.

Chacun mesure l'importance de communiquer auprès des collectivités territoriales et de les sensibiliser en se rappelant que 95% des orgues sont la propriété des communes. L'inventaire national des orgues contribuera lui aussi à ces actions de sensibilisation.

Soutien administratif et technique - Services

Développement des services personnalisés, réponse aux demandes de conseil, visites sur place.

N'hésitez pas à nous solliciter et à faire savoir autour de vous les actions menées par Orgue en France, les possibilités et services offerts.

Nouveaux services et actions envisagées en 2021

Documentation

- A travers l'inventaire national des orgues, est prévue la mise en ligne des ouvrages d'inventaires qui ont été numérisés par Gwilherm Poullennec. Un travail de titan !
- -Nous souhaitons trouver un éditeur dans la perspective d'un ouvrage de vulgarisation sur l'orgue.

Reconnaissance d'utilité publique

Il faut rappeler que si la plupart des associations sont d'intérêt général et obtiennent des services fiscaux la possibilité d'émettre un rescrit fiscal pour la déduction d'impôts, la reconnaissance d'utilité publique est un processus beaucoup plus exigeant et plus lourd qui nécessite un décret du Conseil d'Etat.

S'il ressort que nous présentons les conditions exigées sur le plan de notre rayonnement et de nos activités (un rayonnement dépassant le cadre local, un nombre minimum de 200 adhérents, un fonctionnement démocratique à travers les statuts) en revanche nous ne remplissons pas les conditions de ressources financières (montant minimum de ressources annuelles de 46 000 €, avec une période probatoire de fonctionnement d'au moins 3 ans après la

déclaration initiale de l'association à la préfecture - période non exigée si les ressources prévisibles de l'association sur un délai de 3 ans sont de nature à assurer son équilibre financier).

On mesure qu'il nous faudrait plus que doubler nos ressources, afin que le montant des cotisations dépasse pendant plusieurs années 46.000 euros.

Prix Orgue en France

En 2021 le concours sera ouvert dans la catégorie « Restauration et mise en valeur d'un orgue » avec une dotation de 5.000 €

Journées et rencontres

-Juin: Rencontres internationales (Belfort et Jura suisse)

Notre assemblée générale n'ayant pu se tenir à Belfort comme cela était prévu, en accord avec nos amis belfortains et suisses, nous avons prévu des journées les **18,19 et 20 juin 2021**, avec de nombreuses visites et concerts à Belfort, Grandvillars, Porrentruy, Beurnevésin, Saint-Ursanne et Bellelay.

Dès à présent vous pouvez consulter le site internet https://ligneorguesremarquables.com/ qui présente le riche patrimoine organistique de cette région, associant la France et la Suisse.

-Octobre : Journées nationales (Paris, 10 ans d'OEF)

Nous tiendrons les Journées nationales les 22, 23 et 24 octobre 2021 à Paris avec l'assemblée générale le dimanche 24 octobre. Nous formons tous des vœux pour que l'épidémie soit derrière nous et que nous puissions nous retrouver nombreux à cette occasion qui sera émaillée de concerts et activités.

Le programme sera communiqué avant l'été 2021

Développement et ressources

- Projet de site internet spécifique à usage des associations n'en ayant pas.
- Communications sur les inaugurations. Nous invitons toutes les associations, organistes, collectivités, facteurs d'orgues à nous envoyer des informations sur les travaux en cours, les dates d'inauguration, etc. A envoyer à contact@orgue-en-france.org

Travail avec les institutions

- -Ministère de la culture : avancement sur la mise en place de la licence et du master « facture d'orgues »
- -Avancement du dossier pour l'UNESCO avec la consolidation des parrainages et La rédaction des contributions.

Inventaire National des Orgues



Gwilherm Poullennec présente le portail de l'inventaire national des orgues. Il remercie Guillaume Lechevalier-Boissel qui a contribué au graphisme et à son illustration.

Le Ministère de la culture a recruté une étudiante stagiaire afin de renseigner des fiches d'inventaire et plusieurs personnes se sont déjà mobilisées pour certains départements.

Le site est désormais prêt à fonctionner, avec toutes ses ressources et possibilités.

Une Importance particulière est accordée à la contribution de chacun ce qui fera vivre ce site participatif.

- -Décembre 2020, ouverture aux associations membres d'OEF
- -Noël: déversement des livres d'inventaires
- -Février 2021 : tout internet peut consulter l'inventaire.

Il est prévu une présentation officielle du projet au conservatoire national supérieur de musique de Paris début février 2021 à l'occasion d'un « week-end Orgue » organisé par la Philharmonie de Paris Gwilherm Poullennec présente quelques caractéristiques du site. :

Données ouvertes (tout ce qui est sur le serveur) notamment tous les livres d'inventaire

Typage fort: jeux, facteurs, etc.

Simplicité, ergonomie

Un site moderne, techniquement très poussé (API) Code ouvert (tout : code, bugs, évolutions, etc.)

Un vocabulaire de l'orgue mis au point avec de nombreux collaborateurs, ce qui a pris plusieurs mois. Un système d'onglets très ergonomique.

Un projet institutionnel, déjà soutenu par de nombreuses institutions et collectivités (Ministère de la culture, GPFO, FFAO, région Bourgogne, collectivités territoriales, etc.).

L'évolution du site sera assurée par un comité de pilotage constitué de personnalités scientifiques, techniques et artistiques sous l'égide du Ministère de la culture.

Budget 2021

Présenté par François Gobillard.

Le trésorier attire l'attention sur les principaux postes et notamment les actions spécifiques en 2021 : le Salon des maires de France dont le coût est partagé avec le GPFO, les activités pédagogiques (stages de facture d'orgues), le prix Orgue en France, l'inventaire national des orgues.

S'agissant des recettes, les cotisations sont estimées à 20.000 euros en espérant une augmentation de ce poste avec de nouvelles adhésions, une subvention du Ministère de la culture pour le développement du portail Inventaire des orgues et un abondement par le fonds de réserve ce que permet notre trésorerie.

| | budget 2021 |
|---|-------------|
| RECETTES | 31.500 € |
| Cotisations | 20.000 € |
| Autres recettes (stages) | 1.500 € |
| Fonds de réserve | 6.000 € |
| Subvention Ministère de la culture | 4.000 € |
| DEPENSES | 31.500 € |
| Frais de fonctionnement – secrétariat | 4.500 € |
| Frais de déplacement | 4.000 € |
| Communication générale – Publicité | 1.500 € |
| Développement/maintenance site internet | 2.000 € |
| Fonctionnement Inventaire des orgues | 2.000 € |
| Activités pédagogiques | 2.000 € |
| Evénementiel | 9.000€ |
| -Jour de l'orgue 1.000 € | |
| -Assemblée générale 2.000 € | |
| -Salon des maires de France 6.000 € | |
| Prix orgue en France | 5.000 € |
| Equipement – Investissement | 1.000 € |
| Divers | 500 |

3 - Vote des résolutions

Les résultats sont annoncés par Rémi Dropsy.

Bulletins exprimés 503 (82% de participation) ce qui semble démontrer que le vote électronique a été un succès.

Résolution1: approbation du rapport moral et du rapport financier 2019, quitus de la gestion du CA

OUI: 460 NON: 1 NE SE PRONONCE PAS: 42

Résolution 2 : approbation du programme d'activités 2021.

OUI: 456 NON: 2 NE SE PRONONCE PAS: 45

➤ Résolution 3 : approbation du budget prévisionnel 2021.

OUI: 447 NON: 1 NE SE PRONONCE PAS: 55

Les résolutions 1, 2 et 3 sont adoptées.

Election des membres (25) du conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Sont élus :

Luc Antonini, Jean-Robert Caïn, François Cézard, Henri Chesnais, Remi Dropsy, Pierre-François Dub-Attenti, Thibaut Duret, Cécile Glaenzer, François Gobillard, Odile Jutten, Christiane Lamboley, Olivier Latry, Philippe Lefebvre, Viviane Loriaut, Baptiste-Florian Marle-Ouvard, Pascal Marsault, Karol Mossakowski, Thomas Ospital, Thomas Pellerin, Robert Persico, Gwilherm Poullenec, Pierre Queval, Yves Rousseau, Domenico Severin, Benjamin-Joseph Steens.

Philippe Lefebvre tient à remercier tous les candidats ainsi que les membres sortants du conseil qui ont témoigné de leur motivation et de leur soutien aux actions menées par Orgue en France.

Remerciements aux 5 candidats non élus : Philippe Clavié, Didier Coudert, Pierre-François Falcou, Guillaume Lechevalier-Boisser, Jean-François Murjas ;

et aux 5 membres « sortants » du CA qui ne se représentaient pas : Jean-Michel Dieuaide, François Espinasse, Rémy Fombon, Ghislain Leroy, Pierre Offret.

En quels mots il présente les nouveaux venus, élus au conseil et leur souhaite la bienvenue :

Jean-Robert Cain François Cézard Pierre-François Dub-Attenti Karol Mossakowski Thomas Pellerin GwilhermPoullennec Pierre Queval

Le nouveau conseil d'administration se réunira dans les prochains jours afin de procéder à l'élection du bureau et traiter les questions urgentes pour la continuité des activités. Les membres du conseil sont invités à consulter dès ce soir leur boîte mail pour que soit fixée très rapidement cette date de réunion.

4 – Questions diverses posées par les membres

- Modifications des statuts pour le vote des membres du comité de soutien
- Organiste bénévole ; texte à venir
- > Situation de divers instruments : opéra Garnier, Notre-Dame de Paris, cathédrale de Nantes
- Autres questions posées au cours de cette assemblée générale

Vote des membres du comité de soutien

Les statuts actuels prévoient que seuls les adhérents « personnes physiques » puissent voter à l'assemblée générale. Les associations et personnes morales peuvent bien entendu assister à l'assemblée générale mais sans droit de vote. Au moment de la création d'Orgue en France, il y a bientôt 10 ans, on n'imaginait pas que tant d'associations nous rejoindraient et nous nous en réjouissons (près de 200) ; cette question n'a donc pas été soulevée.

Elle mérite aujourd'hui d'être examinée et le nouveau conseil d'administration se penchera rapidement sur cette éventualité.

Organiste bénévole

Un membre de l'association a posé les questions suivantes sur ce sujet :

- 1 Y-a- t-il un statut d'organiste bénévole?
- 2 Un orgue doit-il avoir réglementairement un responsable ?
- 3 lorsqu'il y a plusieurs organistes bénévoles, qui doit régler le calendrier : le curé, l'organiste responsable?
- 4 Un organiste bénévole qui a quelques diplômes même modestes, a-t-il une prérogative sur un autre sans diplôme ?

Comme cela a été précisé au cours de l'assemblée générale nous avons préparé un texte un peu plus développé en réponse à ces questions et l'avons assorti de documents accessibles par internet. Voici donc quelques réponses et éléments d'information.

En préambule il faut rappeler que conformément aux lois de séparation des Eglises et de l'Etat : « Le desservant dispose du libre choix des personnes participant à l'exercice du culte. »

1°) y a-t-il un statut d'organiste bénévole?

Contrairement à un organiste salarié pour lequel le cadre juridique est défini par le code du travail et, le cas échéant, une convention collective, le « statut » de bénévole n'existe pas en tant que source de droit.

On ne peut donc parler que de « situation » de bénévolat.

Il incombe aux parties en présence (clergé et organiste) de s'accorder sur la définition des tâches et responsabilités confiées, ce qui peut conduire à une certaine variété d'une situation à une autre.

2° un orgue doit-il avoir réglementairement un responsable?

Le responsable de l'édifice cultuel et de son contenu est le clergé affectataire, quel que soit le propriétaire. Libre à lui de déléguer certaines responsabilités à des bénévoles, le cas échéant en appliquant une définition préalablement élaborée par l'autorité ecclésiastique. En présence d'une collectivité publique propriétaire de l'orgue, l'autorité publique ne peut pas déléguer de responsabilité directement à un tiers.

3° lorsqu'il y a plusieurs organistes bénévoles, qui doit régler le calendrier? Le curé, l'organiste responsable? Cette décision relève du clergé affectataire.

D'une manière générale, s'il n'y a pas d'organiste responsable ou référent, les organistes se concertent et établissent en commun le calendrier qui sera ensuite proposé au curé de la paroisse; dans l'éventualité où des difficultés surviendraient, il reviendrait alors au clergé affectataire d'établir le calendrier ou de déléguer cette mission à une autre personne.

Si l'affectataire a désigné un organiste responsable ou référent, il incombe au clergé de définir le champ des responsabilités et les missions de cet organiste, ce qui peut inclure la gestion du calendrier.

4°un organiste bénévole qui a quelques diplômes même modestes, a-t-il une prérogative sur un autre sans diplôme ? Cela est à l'appréciation du clergé affectataire.

De quels textes ou exemples s'inspirer

-La "Charte des organistes" signée le 28 Novembre 2000 entre la Commission Episcopale de Liturgie et de Pastorale Sacramentelle (CELPS), le Syndicat National Professionnel des Artistes Musiciens des Cultes (SNPAMC), et l'Association Nationale de Formation des Organistes Liturgiques (ANFOL).

Il s'agit de "recommandations" auxquelles le clergé peut faire référence. Cette charte répond aux questions relatives aux missions, responsabilités, qualifications, formation, recrutement, des organistes.

Toutefois ce texte n'est pas un document normatif puisque la CELPS n'est pas une institution qui ait le pouvoir de définir des règles de droit opposables.

https://liturgie.catholique.fr/accueil/bibliotheque/ressources/textes-canoniques-et-juridiques/755-la-charte-desorganistes/

https://www.orgue-en-france.org/la-musique/metier-statut/

-Plusieurs diocèses ont établi des documents permettant au clergé et aux organistes de s'y référer. La plupart d'entre eux s'inspire de la charte des organistes. Exemples : Réglementation des orgues et des organistes du diocèse de Metz

https://metz.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/19/2016/04/organiste-reglementation-diocesaine-2013-02-07.pdf

diocèse de Saint-Etienne

https://www.diocese-saintetienne.fr/pole-adultes-vie-chretienne/pastorale-liturgique-sacramentelle/commission-orgues-diocese-saint-etienne

diocèse de Lyon (Commission diocésaine de musique liturgique)

https://lyon.catholique.fr/wp-content/uploads/2017/12/Document-officiel-nomination-organistes.pdf

diocèse de Rouen

https://docplayer.fr/164067013-Statut-des-organistes-dans-le-diocese-de-rouen.html

Deux autres points à évoquer

Requalification en contrat de travail

Il convient de ne pas perdre de vue la jurisprudence de la Cour d'appel de Pau, qui au regard d'un lien de subordination caractérisé entre l'organiste et le clergé affectataire, et en l'absence d'une rémunération convenue, requalifie la situation en contrat de travail.

La question de l'assurance est autonome par rapport à la situation de bénévole. Toute association, tout groupement défini par la Loi, doit en effet se faire garantir par un contrat d'assurance des risques en présence, qu'ils puissent constituer un dommage à la personne des bénévoles, ou qu'ils puissent constituer un dommage causé par la personne bénévole. Il y a lieu de vérifier auprès des services du diocèse si les bénévoles sont couverts par une assurance pour tout accident/incident qui surviendrait dans le cadre de leurs missions de bénévole au service de l'Eglise, y compris lorsque les organistes bénévoles vont répéter à l'église en dehors des offices pour préparer ceux-ci.

L'orgue de l'Opéra Garnier

Philippe Lefebvre résume rapidement l'histoire de cet instrument :

Construit par Aristide Cavaillé-Coll en 1874, il est situé côté Cour, au niveau de l'avant-scène à 12 mètres de hauteur. Il possède deux claviers manuels de 56 notes et un pédalier à l'allemande de 30 notes, 18 registres (14 jeux réels).

Il a servi dans de nombreux opéras tels que le célèbre Faust de Gounod, Manon et Werther de Massenet, le Roi d'Ys d'Edouard Lalo, le Prophète et Robert le diable de Meyerbeer, la Juive d'Halévy, Aïda de Verdi, Lohengrin et les Maîtres chanteurs de Wagner, etc.

Il est joué pour la dernière fois au cours d'un opéra en mars 1959 mais continuera encore quelques années d'être joué dans d'autres circonstances (notamment par André Marchal). La toute dernière personne à donner vie à l'instrument, en 1968, est Mme Simone Blanc, chef de chant à l'Opéra de Paris entre 1951 et 1974.

Oublié, laissé à l'abandon, il retient l'attention de Norbert Dufourcq en 1975 mais il faut attendre 1990 pour que sa partie instrumentale soit classée monument historique.

Deux directeurs successifs, Gérard Mortier puis Nicolas Joël, vont s'y intéresser, ce qui entraînera la commande d'une étude à un technicien-conseil agréé de la direction générale des patrimoines en 2009.

Il fut ensuite question de le restaurer et le transférer à l'opéra Bastille sous réserve d'un financement par le mécénat.

Olivier Latry rapporte sa récente visite à l'Opéra Garnier au cours de laquelle il a pu approcher l'instrument, complètement abandonné, rempli de poussière, mais globalement conservé malgré des dégradations et la disparition de registres à la console.

Il fait mention des commentaires de Louis Vierne dans – Mes souvenirs (Cahiers et mémoires de l'Orgue, III. 1970, n° 134 bis, pages 119-120s

Vierne tenait la partie d'orgue dans la troisième Symphonie pour orchestre de Widor et a dû jongler avec cet instrument atypique (les fonds au grand orgue et les anches au deuxième clavier sans jeux de fonds au deuxième clavier) à l'effet assourdissant à la console (forte pression) etc., orgue dont il garde un souvenir émerveillé de l'effet sonore digne d'une cathédrale.

Olivier Latry précise que le diapason d'origine ne correspond pas au diapason utilisé aujourd'hui par les orchestres, ce qui est la problématique principale.

Le sort de l'Orgue de l'Opéra n'est pas scellé : la restauration au Palais Garnier est une possibilité, tout comme son transfert à l'Opéra Bastille.

En savoir plus sur l'orgue de l'opéra Garnier

http://www.euskonews.eus/0609zbk/gaia60901fr.html

Philippe Lefebvre signale que d'autres orgues d'opéras, oubliés, ont été signalés notamment à Vichy, Monte-Carlo et Toulon. Signalons que l'orgue du grand théâtre de Bordeaux avait été démonté il y a plusieurs dizaines d'années, lors de la restauration du grand théâtre, et qu'il n'en resterait que la console...

On convient qu'il est utile de répertorier les orgues d'opéras encore existants ainsi que ceux des salles de concerts, théâtres et cinémas.

Un chantier de plus à mener!

Les membres d'OEF sont invités à nous communiquer toute information et documentation sur le sujet.

Notre-Dame de Paris

Avant de passer la parole à Olivier Latry, Philippe Lefebvre indique que le démontage de l'échafaudage de la flèche est en voie d'achèvement et que les travaux de restauration de la cathédrale devraient commencer au début de l'an prochain.

Olivier Latry relate sa visite à la tribune de Notre Dame il y a quelques jours.

Le démontage de l'orgue est pratiquement achevé. Tout s'est bien passé, et les facteurs ont même un peu d'avance sur le planning initial. Ne resteront sur place que les grands soufflets, les sommiers de grande pédale, les plus gros tuyaux de pédale, le buffet et la façade. Le dispositif installé pour le démontage (treuils, palans) restera en place jusqu'au remontage de l'instrument.

L'ensemble est pour l'instant entreposé dans des caisses étanches, et avant tout travail de restauration, il sera procédé à la décontamination des différents éléments. Toutes les peaux devront être changées, car on ne peut malheureusement pas les réutiliser.

Les techniciens-conseil ont été désignés tout récemment, et vont commencer à rédiger le cahier des charges pour la restauration de l'instrument, qui devrait être opérationnel pour la réouverture de la cathédrale en avril 2024.

Parallèlement, le démontage de l'orgue de choeur a commencé, et il est également prévu que celui-ci soit prêt en 2024

Cathédrale de Nantes – Intervention de Michel Bourcier, organiste titulaire.

Au nom des membres d'Orgue en France, Philippe Lefebvre exprime à Michel Bourcier notre solidarité et notre soutien en le remerciant d'être avec nous ce soir.

Michel Bourcier exprime sa gratitude à l'égard de toutes les personnes de France et du monde entier qui se sont manifestées après les évènements tragiques qui sont gravés dans notre mémoire.

Il confirme que le grand orgue est entièrement détruit et que seuls ont subsisté quelques éléments du Positif de dos qui sans doute seront conservés dans un musée.

Il a eu récemment une réunion avec les responsables de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire au cours de laquelle il lui a été indiqué que les travaux de restauration de l'édifice seraient assez longs (tribune et son environnement, grande verrière, vitraux, etc., tout cela fortement endommagé et instable) et qu'à ce jour on ne peut fixer une échéance.

De ce fait le grand orgue, ne pouvant arriver qu'à l'issue de ces travaux, pour l'heure on n'en est pas encore à fixer un programme ou un projet.

En revanche l'orgue de chœur ayant été préservé (seule la console a été détruite), il sera pendant plusieurs années le seul instrument de la cathédrale. Aussi une restauration sera programmée prochainement et Michel Bourcier a proposé le retour au plan initialement prévu par le facteur nantais Louis Debierre, qui était exceptionnel. On rappellera que ct orgue de chœur est le plus grand de France. Il est classé monument historique depuis 1987.

La proposition de Michel Bourcier semble avoir fait son chemin et il faut maintenant qu'elle se concrétise par une restauration dans les meilleurs délais.

Sur les orgues de la cathédrale de Nantes consulter :

https://www.musiquesacree-nantes.fr/les-orgues/les-instruments/

et

https://www.musiqueorguequebec.ca/orgues/france/nantescsp.html

Autres questions posées au cours de l'assemblée générale

Qu'en est-il de la restauration de l'orgue de Montréal dans l'Aude ?

Suite à l'effondrement de la voûte de la collégiale en août 2017, au-dessus de l'orgue, le grand orgue (XVIIIème, XIXème, 4 claviers, 65 jeux) a été démonté et préservé. Classé monument historique, il fait l'objet d'une restauration suite à un appel d'offres réalisé par la commune en 2019. Le marché a été signé il y a quelques mois et les travaux viennent de commencer.

La fin des travaux est prévue en 2022/2023.

Où en est le projet de reconstruction du grand orgue de la cathédrale de Bordeaux ?

A l'initiative de l'organiste titulaire Jean-Baptiste Dupont et de l'association Cathedra, un projet de reconstruction de la partie instrumentale du grand orgue est à l'étude. La restauration du buffet relève de la compétence du service des monuments historiques du ministère de la culture. La partie instrumentale, n'étant pas protégée au titre des monuments historiques, relève de la compétence de la direction générale de la création artistique du ministère de la culture (délégation musique et inspection).

Dans ce but, la direction générale de la création artistique a mis en place un comité technique et artistique composé de représentants de l'Etat, d'organistes et du titulaire Jean-Baptiste Dupont, afin d'établir les grandes lignes d'un projet et un programme fonctionnel. Ce travail est en bonne voie puisque le comité a validé un document qui servira de base pour cette reconstruction, ce qui permet à l'association Cathedra de poursuivre et développer ses démarches auprès de mécènes et de contributeurs pour le financement de cette opération.

Documentation

Olivier Latry rappelle que l'on peut trouver sur le site internet d'OEF des documents sur la musique ou sur la facture d'orgue. Le dernier posté est un excellent travail d'Esther Assuied qui synthétise les recherches actuelles sur la symbolique chez Jean-Sébastien BACH.

Si vous avez des articles que vous voulez nous communiquer, nous sommes évidemment preneurs!

+++++

Rémy Dropsy informe les membres que l'on peut dès maintenant renouveler son adhésion pour 2021 par le site internet d'Orgue en France. https://www.orgue-en-france.org/adherez/

Vous y trouverez toutes les informations avec la possibilité d'adhésion en ligne par Paypal, ou par correspondance en imprimant le bulletin d'adhésion.

Philippe Lefebvre conclut cette assemblée générale en remerciant tous les participants de leur présence et de leur soutien, et en formant des vœux pour que nous puissions nous retrouver l'an prochain à travers les multiples rendezvous qui sont proposés.

Merci à tous d'avoir participé à cette visioconférence !